

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Protection collective

Balisage, signalisation, mise en place d'écrans, de nappe isolantes, ...

Protection individuelle

La protection individuelle ne peut être envisagée que lorsque toutes les autres mesures d'élimination ou de réduction du risque électrique s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre.



Prévention des risques électriques

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS

Article 4.3.2 NFC 18-510

Pour toute OPERATION d'ORDRE ELECTRIQUE en présence du risque électrique, l'OPERATEUR doit à minima :

- ne pas porter sur soi des objets ou pendentifs conducteurs de toute nature pouvant entrer en contact avec des pièces nues ;
- porter un vêtement couvrant, non propagateur de la flamme, ne comportant pas de pièce conductrice.

DANS LA ZONE 4, LE TRAVAIL SANS GANTS ISOLANTS ET SANS ECRAN FACIAL EST INTERDIT

Protections Collectives



**OUVRAGE SOUS TENSION
DANGER DE MORT**



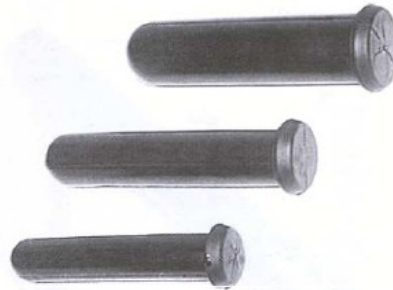
Marquage des équipements

On reconnaît un équipement isolant répondant aux exigences de sécurité aux points suivants : la classe, le double triangle (voir Figure) et la référence à la norme NF EN 61111.

Classe	Tension alternative efficace V_{eff}	Tension continue V
0	1 000	1 500
1	7 500	11 250
2	17 000	25 500
3	26 500	39 750
4	36 000	54 000



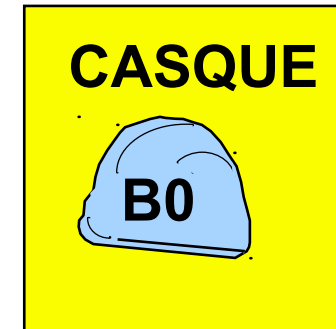
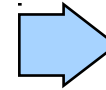
Protections collectives



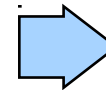
Protections individuelles

E.P.I

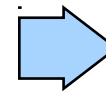
RISQUES AU NIVEAU DE LA TÊTE
Chute d'un niveau supérieur
Chute d'objets
Heurt d'obstacles
Chocs électriques au niveau de la tête



RISQUES AU NIVEAU DES YEUX
Ultra-violets(court-circuit)
Projections de particules



RISQUE AU NIVEAU DES MAINS
Protection contre les contacts directs



Équipements de protection individuelle

Casque



- il doit être **conforme** à la norme :NF EN 397
- il doit être porté dans les zones où il y a risques :
 - de chute d'objet (matériaux)
 - de choc à la tête (obstacle à hauteur d'homme)
 - de chute de hauteur (plus de 3 mètres)
 - **de contact électrique au niveau de la tête**

Équipements de protection individuel

Lunettes

Les lunettes, tout en protégeant l'oeil, ne remplissent pas les exigences essentielles de sécurité pour les électriciens BT.



Casque avec écran facial

- **Obligatoire dans l'éducation nationale.**
- **L'écran facial permet une protection de tout le visage contre les projections et les brûlures**



Équipements de protection individuel

GANTS

- risques au niveau des mains
 - protection contre les contacts directs
 - doivent être conformes à la norme NF S18-415
- N'utiliser que les gants adaptés à la tension des installations ou des équipements sur lesquels sont effectués les travaux ou interventions.
- Les gants isolants doivent répondre aux prescriptions des normes en vigueur (Norme NF EN 60903) et doivent être utilisés dans les mêmes cas que les lunettes ou les masques anti-UV.



Catégorie	Tension d'emploi
00	500 V
0	1 000 V
1	7 500 V
2	17 000 V
3	26 500 V
4	36 000 V

Équipements de protection individuel

GANTS

- Ne pas utiliser de gants présentant des déchirures ou des trous, même petits.
 - Les vérifier avant chaque emploi.
 - Remettre les gants dans des boîtes ou sachets de protection.

